



FÊTE DE L'ILLUMINATION DE L'ARBRE DE NOËL ET FÊTE DES BÉNÉVOLES ÉDITION 2016

Cette année, nous avons convié la population le 26 novembre dernier à deux événements dans la même journée. Pour débiter, nous avons fait la projection du film *Pixel* de Disney. L'activité suivante fut l'illumination de notre splendide arbre de Noël au son de la chorale du Chœur de l'Isle d'Orléans, qui encore cette année, nous a plongés dans l'ambiance des fêtes. Malgré le temps maussade, la population a bien répondu à notre appel et a su se garder au chaud avec les breuvages appropriés et la présence de 5 feux de camps dispersés sur le site.

Par la suite, les bénévoles et personnes engagées auprès de la municipalité furent conviés à la traditionnelle fête des bénévoles, qui depuis 4 ans rend un hommage tout particulier à des personnes ayant marqué la communauté. Encore aujourd'hui, ces gens témoignent de cet esprit du don de soi pour les autres sans la recherche du pouvoir ou de la

Qualités que l'on voit de moins en moins de nos jours. Lise Paquet, Marie Blais, et nos valeureux pompiers Richard Émond, Alain et Christian Turgeon furent les personnes honorées cette année.

Une journée comme celle-ci représente énormément de logistique, d'organisation de coordination et d'entraide. Je profite encore une fois pour remercier chaleureusement les personnes qui m'ont secondé.

Projection du film :

Pour l'accueil, le service du jus et du popcorn ainsi que pour la distribution des calendriers de Noël, un grand merci à mon épouse Claire, à Valérie Chevanel, à Frédérique Vattier et à Alexandra Bullet.

Décoration de la salle et installations extérieures :

Merci à nos employés municipaux Dany Laflamme et David Cauchon qui m'ont secondé cette année. Un merci à eux également pour le montage du système de son extérieur, l'installation des chapiteaux et des feux de camps.

Sapin de Noël :

Merci à Alain, le technicien de la nacelle et à Dany Laflamme qui m'ont secondés dans la décoration de l'arbre de Noël.

Service :

Merci à Lyne Sénéchal et son conjoint Rudel Simard ainsi qu'à ma fille Marie-Christine et mon gendre pour le service du café, des beignets, des chocolats et du vin chaud. Nous avons même découvert un talent caché chez Dany Laflamme lors de la préparation du vin chaud.

Enfin, un grand merci aux bénévoles du Chœur de l'Isle d'Orléans qui nous ont encore une fois donné une magnifique performance à l'extérieur et a la population qui s'est déplacée pour cette activité.

Pour conclure, je ne voudrais pas oublier de remercier Harold Noel qui m'a témoigné sa confiance encore une fois dans l'organisation de ces événements et pour m'avoir gentiment prêté main forte dans l'accueil de la population. Je remercie également mes confrères conseillers qui ont assisté les traiteurs lors du souper servi durant la soirée pour le service au vin, soit Lyne Gosselin, Lison Berthiaume et Éric Bussiére.



glorification.

LE CONCOURS SAINTE-PÉTRONILLE SCINTILLE DE NOËL 2016

À l'occasion des Fêtes de fin d'année, un grand nombre de nos concitoyens avaient décoré l'extérieur de leur résidence et, du même coup, donné vie à leur rue, tant pour leur plaisir que pour celui de leurs voisins et des passants. Cette fois, notre concours comportait trois catégories.

1. Une propriété se signalant par sa décoration. Sur la longue balustrade de la résidence du 8241 du chemin Royal, se déroulait un feston de branches de sapin entrelacées de rubans multicolores et de lumières. Montant la garde devant cet alignement, un bonhomme de neige en livrée saluait le solstice d'hiver. Une décoration à la fois simple et festive.

2. Un élément de décor distinctif. Au 15 de la rue des Pins nord, on avait dressé devant la porte d'entrée de la résidence un grand « bouquet » composé avec talent d'éléments naturels et rustiques aux formes élancées. Une belle réussite.

3. Côté commerces. La Chocolaterie de l'île d'Orléans se distinguait par une inspirante mise en valeur du bâtiment ancien, grâce à une composition scintillante de branches de pin, rubans et boules, dont trois couronnaient d'ingénieux pinacles surmontant l'entrée de l'établissement.

Enfin, **quelle rue ou segment de rue se signalait particulièrement pour son décor?** La partie du chemin Royal qui s'étire à l'ouest du Mont-des-Roses jusqu'à l'entrée de la rue du Quai : en somme, le pourtour de la pointe. Cette année, ses résidents s'étaient faits plus nombreux que par le passé à rendre vivant, coloré et convivial leur coin de village. Un bel exemple à multiplier pour le prochain Noël !

À la séance du Conseil municipal du début de février, chacun des trois lauréats a reçu de la Municipalité la récompense annoncée de 50 dollars.

*Les organisateurs du concours
Yves-André Beaulé et Robert Martel*



POUR PUBLIER UN ARTICLE

Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie.

La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **11 avril 2016**

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE LA RESSOURCE DE SAINTE-PÉTRONILLE

Nouveautés et suggestions de lecture du mois de février 2017

- *Les bottes suédoises*, de Henning Mankell
- *Le saut de l'ange*, de Lisa Gardner
- *Les nouveaux amants*, d'Alexandre Jardin
- Une trilogie de Charlotte Link:
 - *Le temps des orages*
 - *Les lupins sauvages*
 - *L'heure de l'héritage*

Merci

Nos sincères remerciements à messieurs Germain Trottier, David Bernier, Claude Desjardins, André Tremblay et à madame Gilda Dumont pour des dons de livres. Merci également à monsieur Robert Martel qui a offert à la Bibliothèque la revue *Continuité*, laquelle se consacre aux questions relatives au patrimoine. Ses dossiers peuvent intéresser tous les résidents de l'Île d'Orléans soucieux de l'extraordinaire milieu historique dans lequel nous vivons.

Les jeudis de la Bibliothèque

Souvenez-vous que la Bibliothèque est désormais ouverte les après-midi du premier jeudi de chaque mois. C'est un après-midi un peu spécial où la détente, la discussion et la convivialité sont au rendez-vous. Café et biscuits vous sont offerts avec des jeux et des casse-tête pour passer le temps.

Ne manquez pas le prochain rendez-vous, le 2 mars à 13 h 30.

Zinio

Votre abonnement à la Bibliothèque vous donne gratuitement accès à de nombreuses revues, en version numérique, directement sur votre ordinateur, votre tablette, votre liseuse ou votre téléphone.

C'est simple. Accédez au site du Réseau Biblio : www.reseaubibliodisquebec.qc.ca Repérez la section : « Capitale nationale, Chaudière-Appalaches », cliquez sur l'onglet : « Livres et ressources numériques ». Vous trouverez la section « Zinio » et suivez ensuite les instructions.

Vous pouvez avoir accès aux revues suivantes en langue française : *Canadiens, Chez-soi, Clin d'oeil, Cool, Elle Québec, Idées de ma maison, Les Affaires, Lire, Marie-Claire Idées, Modes et Travaux, Moto Journal, Paris Match, Quadnet le monde de la moto, Rolling Stones France, Science & Vie, Sélection du Reader's Digest, Stuff France, Vogue Paris, Géo.*

Et aux titres suivants en langue anglaise : *Bird Watching, Country Living, Dwell, ESPN The Magazine, Game Informer, Mary Stewart Weddings, Motor Trend, National Geography, Oprah Magazine, Skiing, Snow Boarder, Stuff, Wanderlust, Wheighat Watchers, Yoga Journal.*

Gilles Gallichan, Marie Blais et Lise Paquet pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource

QUELQUES BRÈVES SUR LE COMITÉ CONSEIL D'URBANISME (CCU)

En 2015-2016, plusieurs événements majeurs ont interpellé le CCU. Parmi eux, la révision du schéma d'aménagement de la MRC, le dépôt du Plan de conservation de l'Île d'Orléans et l'adoption de la Charte des paysages. Les membres du CCU s'en inspirent désormais pour recommander des projets et des actions qui favorisent le développement distinctif de Sainte-Pétronille tout en préservant et en enrichissant son cachet particulier.

Au cours de l'année 2016, le CCU s'est réuni à huit (8) reprises. Il a reçu quatre (4) citoyens venus présenter et discuter de leur projet de rénovation, de construction ou d'ajout d'usage. Les membres du CCU ont analysé huit (8) demandes de dérogation mineure dont cinq (5) ont été refusées et trois (3) acceptées. Le Conseil a entériné l'ensemble des recommandations du CCU et l'une d'elle a été soumise au vote des conseillers.

En 2017, le CCU poursuivra ses analyses de demande de dérogation avec rigueur mais en plus, il contribuera à la révision en cours des règlements d'urbanisme, soit le règlement de zonage, en vigueur depuis 1986 et le PIIA, en cours de rédaction depuis le printemps 2016.

Le CCU commentera notamment la révision du règlement de zonage découlant du nouveau schéma d'aménagement de la MRC. Une révision concertée avec la MRC qui vise d'une part, l'harmonisation des différentes réglementations des six (6)

l'île, incluant principalement une mise en forme et des définitions similaires, afin de faciliter la bonne application des réglementations des différentes municipalités par les inspecteurs de la MRC et d'autre part, les ajustements des normes qui seront touchées par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Je vous rappelle ici que le PIIA est un règlement d'urbanisme basé sur des objectifs et des critères issus d'une caractérisation des différents secteurs de notre village. Cette nouvelle réglementation permettra de mieux encadrer toute nouvelle construction et rénovation majeure. Elle vise notamment à assurer la bonne intégration de projets plus « innovant » et l'accompagnement des citoyens dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine architectural et paysager unique. Enfin, le CCU interviendra pour bonifier le premier projet de PIIA, qui devrait être finalisé en mars, en tenant compte des commentaires reçus des citoyens suite à la présentation du PIIA qui leur sera faite en cours d'année.

Au moment où le PIIA entrera en vigueur, le CCU devra intégrer deux nouveaux membres. Votre égard envers un développement harmonieux de votre village ferait de vous un bon contributeur. N'hésitez pas à faire part à notre directeur général de votre intérêt à vous joindre au CCU ou à obtenir des informations complémentaires. Il me fera plaisir de vous contacter.

Notez que les séances du CCU auront lieu mensuellement, le deuxième mercredi.

Lyne Gosselin, Conseillère responsable de l'urbanisme et présidente du CCU.

AVIS PUBLIC VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par M. Jacques Dion, (lots # 1-594, 2-41 et 2-42), Sainte-Pétronille. Ces lots sont situés dans la zone R15.

Cette demande a pour but d'implanter un gazebo à l'intérieur de la cour avant. Selon l'article 98 du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, dans la zone R-15, un bâtiment secondaire ne peut être implanté qu'à l'intérieur des cours latérales et arrières d'un bâtiment

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 6 mars 2017, à 20 heures à la mairie, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 8^e jour de février deux mille dix-sept.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 394, VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 151 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE AFIN D'ENCADRER LES CHENILS, CHATTERIES AINSI QUE LES SERVICES POUR ANIMAUX DOMESTIQUES. ADOPTÉ LE 6 FÉVRIER 2017 PAR LA RÉSOLUTION # 2017-014.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À L'EFFET QUE:

Adoption du Second projet de règlement

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 7 novembre 2016, le conseil a adopté un second projet de règlement portant également le numéro 394 (résolution # 2017-014) et modifiant le règlement de zonage numéro 151.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter s'applique distinctement à chaque disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les dispositions mentionnées ci-après du Second projet de règlement sont ainsi des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Sont donc identifiées, pour chacune de ces dispositions, la ou les zones concernées ainsi qu'une brève description de l'objet de la disposition.

Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande

Les dispositions du second projet de règlement numéro 394 qui peuvent faire l'objet d'une demande sont les suivantes :

Article 3 : Modification au chapitre 2 – USAGES AUTORISÉS

Articles 15 : Groupes d'usages

Article 25 : Usages autorisés dans la zone A-6

Article 49 : Usages autorisés dans la zone CD-3

Objet : Classifier et autoriser les usages de chenils, chatteries ainsi que de commerces et services pour les animaux domestiques.

Zones concernées : A-6, CD-3 et les zones contiguës

Article 4 : Ajout du chapitre 11.2 – NORMES RELATIVES À CERTAINS USAGES PARTICULIERS

L'article 176.60, intitulé «CHENILS ET CHATTERIES

176.60.1 TERRAIN

176.60.2 BÂTIMENT ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

176.60.3 DISTANCES SÉPARATRICES

176.60.4 HEURES D'OPÉRATION

176.60.5 NOMBRE D'ANIMAUX PAR CHENIL OU CHATTERIE

176.60.6 CHIOTS ET CHATONS

Objet : Ajouter les normes relatives à l'exploitation des chenils et chatteries

Zones concernées : A-6, CD-3 et les zones contiguës

Description des zones

Une illustration des zones (Plan de zonage) concernées peut être consultée au bureau du soussigné, au 3, chemin de l'Église, du lundi au jeudi, entre 9 h et 16 h.

Une matrice graphique est également disponible au lien suivant:

<https://gis.altusquebec.com/municipal/v1/Map.aspx?mrc=200>

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 1^{er} mars 2017.
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes, le 6 février 2017:

Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois dans une zone d'où peut provenir une demande;

Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires depuis au moins 12 mois dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires; être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui le 6 février 2017, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demandes

Toutes les dispositions du Second projet de règlement numéro 394 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 394 peut être consulté au bureau du soussigné, au 3, chemin de l'Église, aux heures normales de bureau. De plus, il peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant:

<http://ste-petronille.iledorleans.com>

Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, ce 22^e jour de février 2017.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

DÉCOUVRIR L'ABIO

Une vidéo est disponible sur le site de l'Association bénévole de l'Île d'Orléans (ABIO) qui présente les activités de cette association et les services qui sont offerts à la population. Pour en savoir plus, rendez-vous au <http://www.abiorleans.ca>.



**Association
Bénévole de
l'Île d'Orléans**

Fête hivernale à Sainte-Pétronille

Enfilez vos tuques et vos mitaines, emmitouflez vos bébés et apportez vos patins car c'est la fête à Sainte-Pétronille ! L'événement se tiendra le **dimanche 26 février prochain**.

Les activités débuteront dès 13 h. Au programme :

- Des balades en traineau sur le chemin de l'Église.
- Pour les plus jeunes, de petits tours en poney, des séances de maquillage et la présence de petits animaux de la ferme sauront rendre un sourire aux enfants.
- La tire d'érable ne manquera pas d'attirer la vie sociale autour de la cabane à sucre.
- Finalement, pour les adeptes de hockey, il y aura deux tournois avec remise de prix. Notre entraîneur chef, Christophe Simard, est à mettre au point les différentes formations qui s'opposeront. Nous en profitons pour lancer un appel général aux plus âgés de venir nous montrer vos talents cachés ou oubliés. Harold Noël, notre maire, nous promet d'arbitrer les tournois. Naturellement, si la glace ne permet pas les patins, les bottes seront de circonstance.

Mère nature nous a promis une belle journée alors venez tous vous amuser !

On vous attend en grand nombre !

Mireille Morency, responsable des loisirs

Yves-André Beaulé responsable de la politique de la famille et des aînés



Message à tous les joueurs de hockey

Le 26 février prochain, c'est le temps de venir démontrer vos plus belles feintes. À cette date se déroulera une partie de hockey à la patinoire de Sainte-Pétronille. Des prix de participation seront mis en jeu. Les inscriptions se font au centre communautaire Raoul-Dandurand ou par courriel à l'adresse suivante : chrisim02@hotmail.com. Il suffit de donner votre nom et votre âge. Les joueurs de 12 ans et moins doivent porter un casque et une grille. Les festivités débuteront à 13h.



